

**OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE
POUR L'ACCES AU CORPS
DES INGENIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
au titre de l'année 2010**

Ce concours interne est ouvert aux candidats remplissant les conditions ci-dessous (appréciées au 1^{er} janvier 2010) :

- ① être fonctionnaire ou agent public de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière, ou militaire ;
- ② justifier d'au moins trois années de services publics.

DATE ET LIEU DES EPREUVES ECRITES : mardi 4 et mercredi 5 mai 2010 en région parisienne.

NOMBRE DE POSTES OFFERTS : 6

DATES LIMITES D'INSCRIPTION :

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la Poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **jeudi 18 mars 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

La date de fin de confirmation des inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **jeudi 25 mars 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

* * *

MODALITES D'INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

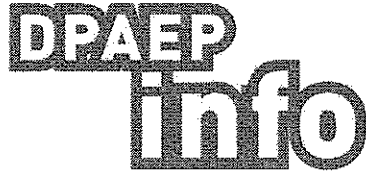
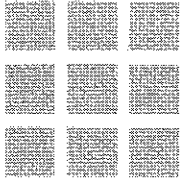
- soit par voie de téléprocédure :

➤ **sur Internet à l'adresse suivante :** (www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr - rubriques « Espaces... - Particulier » - « Concours et métiers - Le portail... » onglet « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration centrale » - « Inscription à un concours de l'administration centrale »).

➤ **sur l'Intranet ministériel Alizé :** rubriques « Formation/Concours » - « Concours » - « Inscriptions » - onglet « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration centrale » - « Inscription à un concours de l'administration centrale »).

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement communiqué au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ce numéro.

Affichage jusqu'au 25 mars 2010



Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur inscription jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

- soit par dossier papier :

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès de la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel – Sous-direction des ressources humaines - Bureau 1C - Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9H00 à 18H00) - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel.

Tout dossier déposé après le jeudi 25 mars 2010 ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au jeudi 25 mars 2010 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.

Affichage jusqu'au 25 mars 2010



Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel

Contact : concours.minefi@finances.gouv.fr